
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

AVIS DE PROJET

Juillet 2012

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 23^{*}). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies papier et en une copie électronique. Dès sa réception par le Ministère, l'avis de projet est inscrit au registre prévu à l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il est aussi transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Depuis l'entrée en vigueur des articles 115.5 à 115.12 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le 4 novembre 2011, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la « Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) » accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Vous trouverez le guide explicatif ainsi que les formulaires associés à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/lqe/index.htm>.

Le formulaire « avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. **Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances.** Le détail des tarifs est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/tarification/mddep.htm#eval>. Il est à noter que le Ministère ne pourra traiter la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet, accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales et des documents associés à la déclaration du demandeur, est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage

* En raison d'une révision de la numérotation des règlements effectuée à la suite de l'adoption de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., c.R-2.2.0.0.2), le numéro du règlement Q-2, r. 23 remplace désormais l'ancien numéro Q-2, r. 9.

675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 644-8222
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004 et renouvelée en 2009, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (téléphone : 418 649-6444; acee.quebec@ceaa-acee.gc.ca) afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet, son envergure et son emplacement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pourrait avoir à consulter un ou des groupes autochtones concernés au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur pourrait être transmis à une ou des communautés autochtones afin de les informer d'un projet potentiel et de les consulter à cet effet. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des autochtones.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Date de réception

Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Municipalité de Saint-Malo
Adresse civique :	228 route 253 Sud ----- Saint-Malo, Qc, J0B 2Y0
Adresse postale (si différente) :	----- -----
Téléphone :	819 568 2174
Télécopieur :	819 568 1169
Courriel :	info@saint-malo.ca
Responsable du projet :	Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire trésorière
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Aménagements Natur'Eau-Lac
Adresse :	164 Miquelon ----- Saint-Camille, Qc, ----- J0A 1G0
Téléphone :	819 570 8247 poste 111
Télécopieur :	819 828 0157
Courriel :	jboulduc@natureaulac.ca
Responsable du projet :	Jonathan Bolduc

3. Titre du projet

Aménagement d'une digue sur la rivière aux Saumons, émissaire du lac Lindsay

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Le lac Lindsay, d'une superficie de 61 hectares, est situé dans la municipalité de St-Malo, dans la MRC de Coaticook. Le lac draine un bassin versant d'environ 30 km² et fait partie du grand bassin versant de la rivière Saint-François. Son exutoire est la rivière aux Saumons dont il constitue la principale source (voir carte 1 en annexe).

Suite à la rupture du barrage de castor situé à son exutoire, le niveau d'eau du lac Lindsay a subi une baisse permanente. Cette baisse de niveau engendre une quantité importante de désagréments pour les riverains du lac qui voient certains de leurs usages limités. Pour remédier à cette situation, il a été proposé d'aménager une digue à l'exutoire qui assurerait le maintien d'un niveau d'eau acceptable, principalement en période d'étiage. Le niveau visé correspondrait en bonne partie à ce qu'il était avant la rupture du barrage de castor, soit entre 30 et 80 centimètres de plus que son niveau moyen actuel.

Une digue permanente à l'exutoire du lac permettrait de retrouver un niveau d'eau plus acceptable pour les riverains et de retrouver certains usages du plan d'eau. En ce sens, les avantages du maintien d'un niveau d'eau plus élevé dans le lac sont nombreux pour les usagers ainsi que pour l'écosystème aquatique de manière générale:

- Permettre une diminution de la température de l'eau dans le lac;
- Assurer les différents usages du plan d'eau;
- Limiter la prolifération des plantes aquatiques;
- Contribuer à ralentir le vieillissement prématuré du lac;
- Assurer le maintien des populations de poisson en place.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le projet a lieu dans la municipalité de Saint-Malo, dans la MRC de Coaticook. La carte présentée à l'annexe 1 situe le projet dans son contexte régional. Les lots concernés par le transport de matériel, le passage de machinerie lourde et pour l'implantation de la digue sont les lots: 6,6A et 6B du Cadastre du Canton de Clifton.

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Les lots ciblés par les activités sont de tenure privée (voir carte 2 en annexe).

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Afin de stabiliser le niveau d'exploitation du plan d'eau, il est estimé qu'un déversoir en enrochement et muni d'une membrane de géotextile pour assurer l'étanchéité est la solution la moins onéreuse et la plus durable à long terme. Une telle structure peut être mise en place par les entrepreneurs locaux, aucune main-d'œuvre ou instrumentation hautement spécialisée n'est nécessaire. De plus, ce type de **structure s'harmonise davantage avec l'écosystème aquatique** que d'autres types de structures et **permet la libre circulation du poisson**.

Les caractéristiques de la digue, telles que décrites par Miroslav Chum (ing., M.Sc. *Hydrologie, constructions hydrauliques, environnement, habitat aquatique*) seront les suivantes:

- Déversoir de la digue en roche 600 – 1000 mm avec de la roche 20 – 200 mm pour les interstices (idéalement dynamitée);
- Roche pour la protection de la digue de dimension 100 – 250 mm (naturelle ou dynamitée);
- Membrane étanche verticale de type *Bentofix*;
- Membrane entre le terrain naturel et l'enrochement de type *Texel 918* (si nécessaire);
- Largeur de crête de 6 m;
- Pentes d'environ 1:3 (selon le matériel utilisé);
- Pente du déversoir de 1:12 à 1:8 (maximum) pour le libre passage du poisson.

À ce moment-ci du projet, le dimensionnement du déversoir n'est pas connu avec précision car la prise de données terrains et les calculs qui s'y rattachent ne sont pas encore complétés. Cela est également dû au peu de données disponibles dans la zone à l'étude. Par contre, lors de la conception de l'ouvrage, une attention particulière sera portée au débit réservé écologique et au passage du poisson afin de minimiser les effets d'une structure de retenue sur la faune aquatique. C'est à ce moment que nous pourrons fournir les plans et devis qui répondront aux critères de sécurité pour un tel barrage.

La construction de la digue nécessitera l'aménagement d'un chemin d'accès permanent sur la rive droite de la rivière, à partir du chemin Breton (voir carte en annexe). Il s'agit en réalité de l'élargissement d'un chemin existant qui impliquera l'abatage de certains arbres. Le matériel utilisé pour l'aménagement du chemin proviendra du dragage de deltas de sédiments prévu dans un projet connexe (voir section 9).

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

Un portrait du lac Lindsay et de son bassin versant a été effectué par le Regroupement des Associations pour la Protection de l'Environnement des Lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François en 2012 (RAPPEL, 2012). Comme il s'agit d'information récente et détaillée, les informations présentées dans les prochaines sections sont principalement issues de ce rapport.

Caractéristiques du lac

Le lac Lindsay est un lac méso-eutrophe peu profond qui possède un court temps de séjour (RAPPEL, 2012). Il est alimenté par huit cours d'eau. Les tributaires les plus importants sont les ruisseaux Moreau et Madore; les six autres tributaires ne portent pas de dénomination officielle. Les bassins versants des ruisseaux Moreau et Madore sont illustrés à la carte 1. Ces ruisseaux drainent respectivement 40 % et 20 % du bassin versant du lac Lindsay. D'autres secteurs, représentant 2,6% du bassin versant, sont drainés uniquement par des fossés ou par le ruissellement de surface (RAPPEL, 2012).

Plantes aquatiques

Le recouvrement par les plantes aquatiques est important dans le lac il pourrait occasionner des limitations au niveau de l'usage du lac. Les secteurs peu profonds du lac, où la profondeur de l'eau est inférieure à 4 pieds sont colonisés par de denses tapis d'élodée du Canada. Quant aux secteurs où la profondeur varie de 4 à 8 pieds, ils présentent généralement un fort recouvrement d'élodée du Canada et de potamot allongé. La partie Sud-est du lac comporte quant à elle des colonies importantes de potamot nain et de vallisnérie américaine (RAPPEL, 2012).

Sédiments

L'ensemble du littoral présente d'importantes accumulations de sédiments variant d'une épaisseur de 15 cm à plus de 3 m. Par ailleurs, d'importants deltas de sédiments ont été observés aux embouchures de certains tributaires, notamment à celle du ruisseau Moreau. La superficie de ces deltas, visibles sur les photographies aériennes de 2007 (CPTAQ, 2012), varie entre 800 m² et 2400 m² (RAPPEL, 2012).

Faune

Selon les données Habitats fauniques du Québec du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF, 2007), aucun habitat faunique n'est répertorié dans la zone du projet. Toutefois, une demande au Centre de données du patrimoine naturel québécois (CDPNQ) sera faite dans le cadre de l'étude d'impact afin de valider la présence potentielle d'espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

Faune ichthyenne

D'après les données fournies par le CDPNQ, le lac Lindsay abrite plusieurs espèces de poissons. Le tableau ci-après est tiré des documents reçus du CDPNQ (RAPPEL, 2012).

Tableau 1 : Poissons présents dans le Lac Lindsay (tiré de RAPPEL (2012))

Espèces		
nom latin	nom français	date
<i>Catostomidae sp.</i>	Catostomidés sp.	1969
<i>Catostomus commersoni</i>	Meunier noir	1932-73-78
<i>Catostomus catostomus</i>	Meunier rouge	1973-78
<i>Cyprinidae sp.</i>	Cyprinidés sp.	1951-69
<i>Semotilus atromaculatus</i>	Mulet à cornes	1932-78
<i>Rhinichthys atratulus</i>	Naseux noir de l'est	1932-73
<i>Rhinichthys cataractae</i>	Naseux des rapides	1973
<i>Phoxinus neogaeus</i>	Ventre citron	1978
<i>Phoxinus eos</i>	Ventre rouge du nord	1973-78
<i>Couesius plumbeus</i>	Méné de lac	1978
<i>Luxilus cornutus</i>	Méné à nageoires rouges	1932-73
<i>Notropis heterodon</i>	Menton noir	1973
<i>Notropis heterolepis</i>	Museau noir	1978
<i>Hypognathus hankinsoni</i>	Méné laiton	1978
<i>Pimephales promelas</i>	Méné à grosse tête (tête-de-boule)	1978
<i>Ameiurus nebulosus</i>	Barbotte brune	1932-51-69-73-78
<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Truite arc-en-ciel	1932-51
<i>Salmo trutta</i>	Truite brune	1969-73-78-79-86
<i>Salvelinus fontinalis</i>	Omble de fontaine	1932-51

Bandes riveraines

Près de 50 % des rives du lac sont occupées par des propriétés résidentielles ou de villégiature. La grande majorité des bandes riveraines de ces terrains sont composées de surfaces engazonnées et présentent très peu de végétation arbustive et arborescente. Les rives inhabitées du lac sont quant à elle essentiellement situées dans des zones marécageuses où la végétation naturelle est toujours présente. (RAPPEL, 2012).

Topographie

La topographie du bassin versant du lac Lindsay est caractérisée par une succession de crêtes montagneuses abruptes et de dépressions. Le point le plus élevé du bassin versant atteint une altitude de 597 m, ce qui représente un dénivelé de 221 mètres avec le lac (376 m d'altitude), et

ce, sur une distance de 2 km. Plusieurs régions du bassin versant du lac présentent un relief escarpé pouvant être sensible à l'érosion (RAPPEL, 2012).

Occupation de territoire aux alentours du Lac Lindsay

Le bassin versant du lac Lindsay est principalement composé de forêts à plus de 72 %. En additionnant les superficies occupées par l'eau, les milieux humides, les plantations et les friches, près de 79 % du bassin versant peut être considéré comme à l'état naturel. L'agriculture occupe un peu plus de 18 % du territoire, principalement sur des terrains recouverts de Calais loam, un sol sensible à l'érosion. Environ 49 % du périmètre du lac est occupé par des propriétés résidentielles et de villégiature, totalisant ainsi 1,9 % du bassin versant. En y ajoutant les gravières et les surfaces de coupe, 21 % du territoire est d'origine anthropique (RAPPEL, 2012).

Présence autochtone

Selon les données du ministère des Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), aucune communauté, territoire de chasse ou de pêche ou réserve autochtone n'est répertorié dans la zone du projet (AADNC, 2013).

Milieux sensibles

Plusieurs milieux humides sont observés autour du lac Lindsay dans la section est comme dans la section ouest. Le milieu humide retrouvé dans cette dernière section est traversé par le chemin d'accès qui sera élargi pour l'établissement de la digue.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

L'implantation d'une digue telle que décrite engendre certainement des impacts de différentes nature, les principaux impacts appréhendés sont énumérés ci-dessous:

1- Durant la phase de construction de la digue, les principaux impacts attendus sont les suivants

- Circulation accrue de la machinerie (impacts visuel et sonore);
- Émissions atmosphériques et poussières;
- Bruit durant le déboisement du chemin d'accès et la construction de la digue;
- Risque d'émission de sédiments lors des travaux dans le cours d'eau;
- Perte potentielle d'habitat du poisson au niveau de la digue;
- Destruction d'habitat naturel (déboisement et élargissement du chemin d'accès);

2- Une fois la construction de la digue terminée, les principaux impacts attendus sont les suivants

- Hausse du niveau d'eau du lac;
- Création d'habitats pour le poisson et maintien des populations en place;
- Diminution de la température de l'eau dans le lac;
- Contrôle de la prolifération des plantes aquatiques;
- Ralentissement du vieillissement prématuré du lac;
- Préservation des fonctions de plaisance pour les différents usagers du plan d'eau;
- Modification du régime hydrologique dans l'émissaire du lac (rivière aux Saumons);

Dans le présent projet, l'analyse préalable laisse présager que les impacts seront globalement faibles pour les raisons suivantes: (1) le nombre d'habitations riveraines est restreint (moins de 40) et les propriétaires sont favorables à l'implantation de la digue, (2) les risques liés à la rupture de la digue sont également faibles étant donné qu'une seule habitation est retrouvée à proximité (plus de 250 m) sur les 6 premiers kilomètres de cours d'eau en aval de la digue projetée, (3) advenant une telle situation et le bris du pont du chemin Breton, l'habitation retrouvée à proximité ne s'en trouverait pas isolée puisque d'autres chemins peuvent y accéder, (4) un barrage de castor exerçant une retenue d'eau similaire à ce qui est projeté était présent auparavant, ce qui permet de percevoir une compatibilité avec le projet présenté et les usages riverains du lac (5) la digue sera conçue de façon à permettre le passage du poisson.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Étapes	Print. 2013	Été 2013	Aut. 2013	Hiver 2014	Prin. 2014	Été 2014	Aut. 2014
1. Avis de projet							
2. Réception des directives pour l'étude d'impact sur l'environnement							
3. Réalisation de l'étude d'impact							
4. Dépôt du rapport de l'étude d'impact							
5. Analyse de l'étude d'impact par le ministère							
6. Décision du ministère							
7. Préparation de la demande d'autorisation au ministère pour le retrait des deltas de sédiments (projet connexe)							
8. Étude de la demande par le ministère							
9. Réalisation des travaux suite à l'obtention des permis requis							
10. Préparation de la demande d'autorisation au ministère pour le projet d'aménagement de la digue							
11. Étude de la demande par le ministère							
12. Réalisation des travaux suite à l'obtention des permis requis							

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Conjointement au projet d'aménagement de digue que souhaite réaliser l'association, celle-ci souhaite vérifier la possibilité de restaurer le littoral à l'embouchure de deux de ses principaux tributaires en retirant les deltas de sédiment qui y sont accumulés au fil du temps. La présence de ces importantes accumulations de sédiments contribue à rehausser le fond du lac, tel que présenté dans le rapport de diagnostic du bassin versant réalisé en 2012. Le tout favorise également la croissance de plantes aquatiques ce qui contribue à accélérer le vieillissement du lac et qui limite certains usages.

L'accumulation de sédiments observée à l'embouchure des tributaires est en bonne partie la conséquence d'activités humaines. Les deltas contribuent à rehausser le niveau du littoral du lac à l'endroit où ils se trouvent et dans la zone pélagique lorsque les sédiments sont déportés. Avant que ces sédiments n'atteignent les profondeurs du lac et qu'ils deviennent très difficiles à récupérer, il serait fort pertinent de les retirer. Les avantages de cette opération sont nombreux :

Abaissement du fond du lac à l'endroit où se trouvent ces deltas :

- Accès plus facile pour les embarcations nautiques ;
- Diminution de la croissance de plantes aquatiques à ces endroits ;

Amélioration partielle de la qualité de l'eau :

- Retrait d'une quantité de phosphore séquestrée dans les sédiments et relarguée périodiquement dans la colonne d'eau;
- Réduction de la quantité d'herbiers qui occasionnent l'anoxie lors de leur décomposition ;
- Ralentissement du comblement du lac à la fosse (les sédiments présents sur ces deltas se retrouvent déportés vers la zone pélagique plus profonde lors des crues importantes) ;

Amélioration de l'habitat aquatique :

- Circulation plus facile pour les poissons qui désirent remonter dans ces ruisseaux notamment pour accéder aux sites de frai ;
- Diminution éventuelle de l'état d'anoxie par la réduction de la présence de végétaux qui se décomposent dans la zone pélagique ;

Concrètement, la solution proposée consiste à retirer ces accumulations de sédiments à l'embouchure des deux ruisseaux et dans le littoral avoisinant à l'aide d'une pelle mécanique. Ce type d'intervention sera accompagné d'un plan d'action pour corriger les principales zones d'érosion et sources d'apport de sédiment aux ruisseaux. L'objectif de cette opération est de travailler à la source de la problématique de sédimentation dans le lac Lindsay.

Étant donné le faible niveau de l'eau du lac Lindsay occasionné par la rupture du barrage, le moment pour prévoir une intervention à ce niveau s'avère très propice. Une intervention avant la reconstruction de la digue du lac permettrait de (1) diminuer les coûts de réalisation, (2) réduire l'impact des travaux sur le milieu aquatique et (3) faciliter grandement l'exécution.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

Le projet d'aménagement d'une digue à l'émissaire du Lac Lindsay est l'initiative de l'Association des riverains du lac Lindsay et de la Municipalité de Saint-Malo. Il est donc raisonnable de croire que très peu d'opposition sera suscitée par ce projet. La majorité des riverains sont déjà en faveur du projet puisque les impacts engendrés seront positifs à leur égard.

Ensuite, tel que mentionné précédemment, aucune communauté, territoire de chasse ou de pêche ou réserve autochtone n'est répertorié dans la zone du projet.

Toutefois, si certaines personnes ou organisations s'opposaient au projet, des consultations publiques sous forme d'audiences publiques pourraient s'avérer justifiées. Il va de soi que toute demande d'audience publique sera considérée et menée à terme, de manière à prendre le pouls de la population à l'égard du projet et ainsi être en mesure de mieux évaluer les impacts produits par le projet

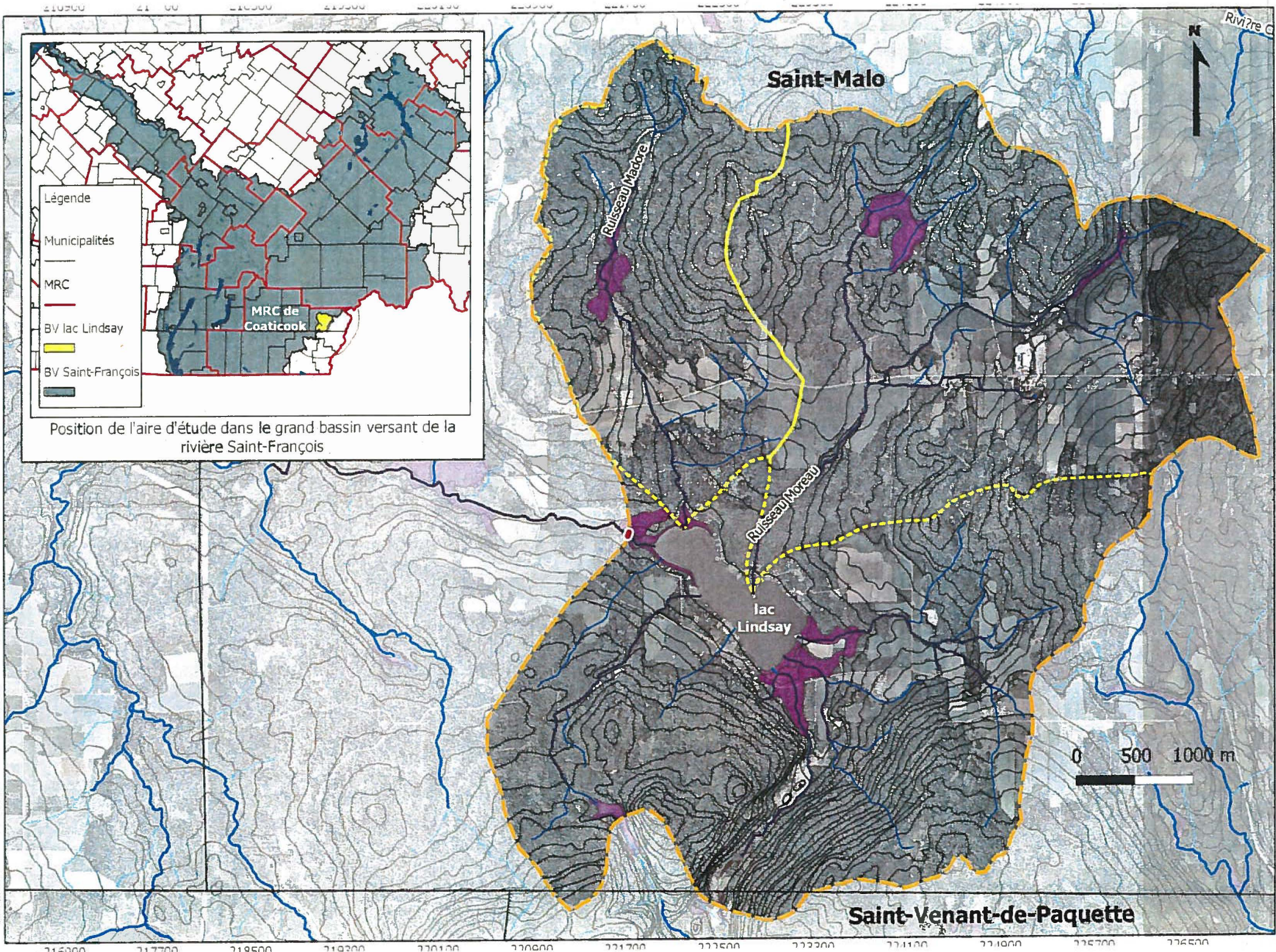
13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 20 juin par Jonathan Bolduc





Aménagement d'une digue sur le
Lac Lindsay,
Municipalité de Saint-Malo

Carte 1
Topographie et hydrographie

- Légende
- Bassin versant
 - Emplacement de la digue
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau
 - - - Cours d'eau intermittent
 - Courbes de niveau
 - Municipalités
 - Milieus humides

Sources:
MRNF (SIEF, Orthophotos)
RNCan (BNDT)
CIC (PRCMH)

NAD 83 MTM 7
1: 38 000

AMÉNAGEMENTS
Natur'Eau-Lac
Mai 2013



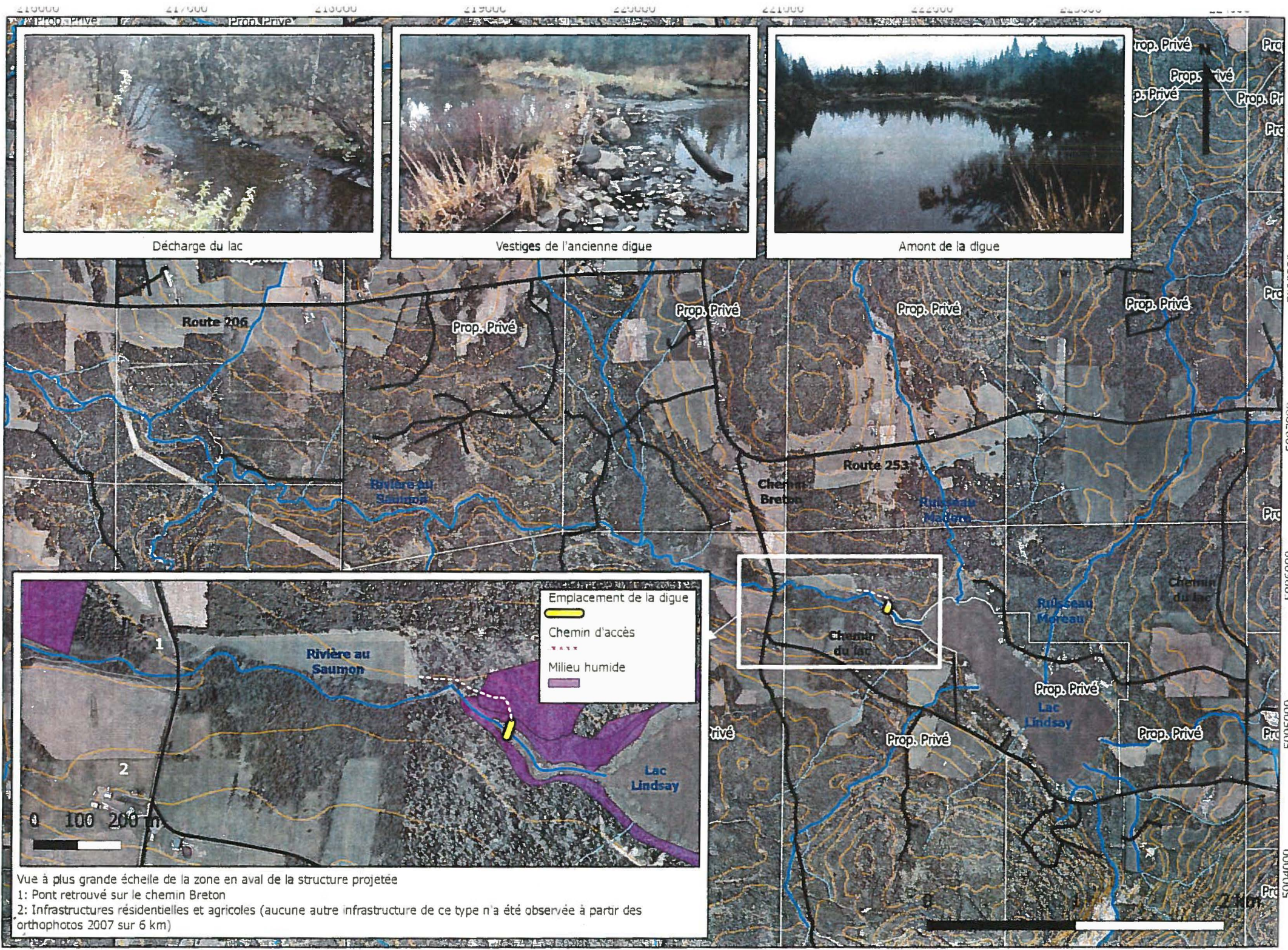
5009900
5009100
5008300
5007500
5006700
5005900
5005100
5004300
5003500
5002700

Légende

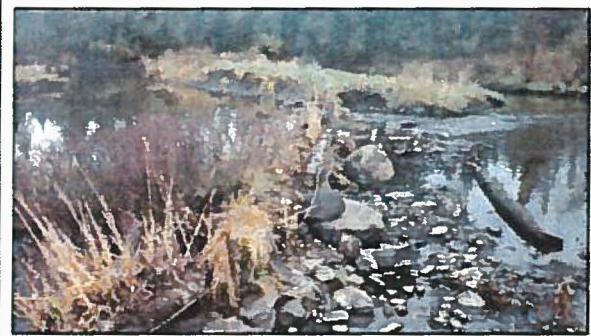
- Municipalités
- MRC
- BV lac Lindsay
- BV Saint-François

Position de l'aire d'étude dans le grand bassin versant de la rivière Saint-François.

210500 211000 211500 212000 212500 213000 213500 214000 214500 215000



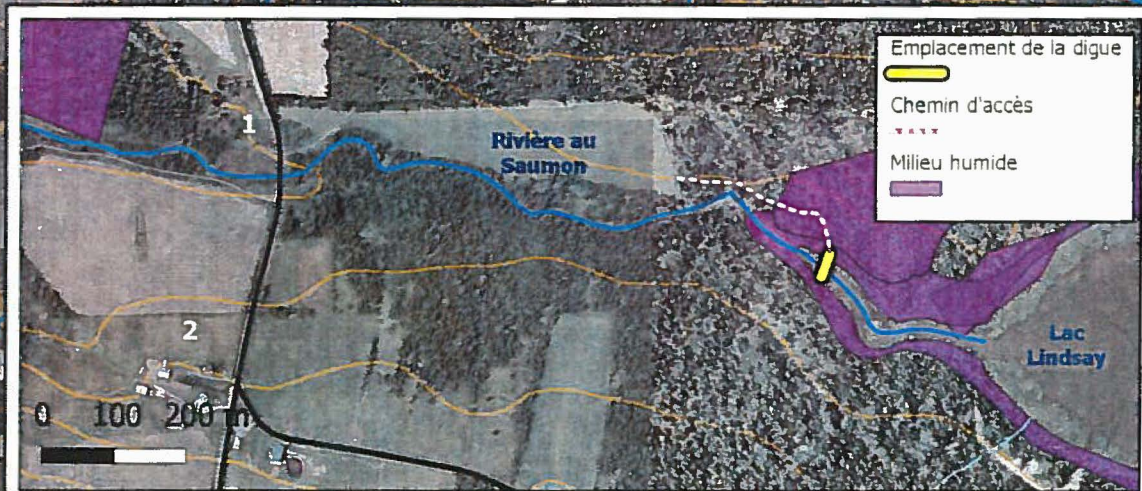
Décharge du lac



Vestiges de l'ancienne digue



Amont de la digue



Vue à plus grande échelle de la zone en aval de la structure projetée
 1: Pont retrouvé sur le chemin Breton
 2: Infrastructures résidentielles et agricoles (aucune autre infrastructure de ce type n'a été observée à partir des orthophotos 2007 sur 6 km)

Aménagement d'une digue sur le
 Lac Lindsay,
 Municipalité de Saint-Malo

Carte 2
Emplacement de la digue

- Légende
- Emplacement de la digue
 - Chemin d'accès
 - Réseau routier
 - Cours d'eau
 - Courbes de niveau

Sources:
 MRNF (SIEF, Orthophotos)
 RNCan (BNDT)
 CIC (PRCMH)

NAD 83 MTM 7
 1: 10 000